



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille



Syndicat - national - Indépendant
de l'Enseignement du Second degré
Fédération Autonome de l'Education Nationale



133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

04 91 34 89 28 06 80 13 44 28 jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr <http://www.siaes.com>

Avancement d'échelon 2012-2013

CAPA du 18 Décembre 2012 - Déclaration des élus du *SIAES* - FAEN

Nous le déplorons depuis plusieurs années. L'avancement d'échelon, prévu dans la progression de carrière des fonctionnaires, n'a malheureusement plus vocation à constituer une amélioration du niveau de vie des personnels ; il atténue seulement la régression du pouvoir d'achat qu'ils subissent.

Les professeurs sont soucieux de transmettre des connaissances à leurs élèves et ne cherchent pas à faire fortune en se mettant au service de l'Education Nationale et de la République. Ils n'ont cependant pas fait vœu de pauvreté comme certaines déclarations de notre Ministre pourraient le laisser croire.

Le point d'indice étant « gelé » depuis Juillet 2010, une revalorisation globale et significative des traitements est nécessaire. Toutefois pour le *SIAES* - FAEN cela ne saurait s'accompagner d'une modification des missions et des statuts des professeurs.

Après avoir activement participé à la concertation préalable, le *SIAES* - FAEN, deuxième syndicat de l'académie tous corps confondus dans le second degré depuis 2008 et renforcé suite aux élections d'Octobre 2011 à pris connaissance du projet de « *Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République* ».

Les craintes que nous avons formulées dès le début de la phase de concertation s'avèrent fondées.

Pour la Fédération Autonome de l'Education Nationale et le *SIAES*, le bilan de ce projet est globalement négatif, à l'exception de la programmation des moyens annoncés.

- La priorité donnée à l'école primaire ne se traduit pas par une priorité donnée aux apprentissages fondamentaux.

- La réduction des programmes du collège au contenu du seul socle commun entrainera un abaissement des exigences qui accentuera le départ des meilleurs élèves vers l'enseignement privé.

- Le renforcement du caractère uniforme du collège unique, qui a pourtant fait la preuve de son échec dans sa mise en œuvre comme dans ses résultats, accentuera le décrochage scolaire. L'incantation à la pédagogie différenciée pratiquée depuis plus de 20 ans ne permettra pas de résoudre le problème du décrochage scolaire.

- La prise en compte de compétences, dont la définition n'est jamais précisée, à égalité au moins avec les connaissances, abaissera le niveau réel du Diplôme National du Brevet des collèges comme du baccalauréat.

- Le renforcement du poids des collectivités territoriales entrainera, compte tenu des écarts de leurs ressources, un accroissement des inégalités entre écoles et entre établissements et donc entre élèves.

- Le projet de loi remet en cause la liberté pédagogique des professeurs, ce qui constitue non seulement une atteinte à leur dignité professionnelle et à leur autorité auprès des élèves, mais les empêchera en outre d'adapter au mieux leur enseignement aux élèves qui leur sont confiés.

Vouloir mettre en place une formation professionnelle de qualité et la création des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE) ne devra cependant pas se traduire dans quelques mois par une institution reproduisant les travers de l'IUFM que nous dénonçons (formations pluridisciplinaires et interprofessionnelles inutiles et pesantes, infantilisation des stagiaires, pensée unique, liberté pédagogique entravée ...). **Pour le SIAES - FAEN, la formation d'un professeur doit avant tout être disciplinaire, car sa mission première est d'instruire, et non renverser les valeurs en privilégiant l'éducation.**

D'autres projets, comme l'éclatement du second degré, la création d'un bloc « Bac - 3 / Bac + 3 », la primarisation du collège, corollaire du renforcement du socle commun, la généralisation de l'évaluation par compétences notamment pour l'obtention du DNB, mais aussi du Baccalauréat, les atteintes à la liberté pédagogique, aux missions et aux obligations réglementaires de service des professeurs, rencontreront notre farouche opposition.

Nous attendons une véritable refondation, pas une énième réforme délétère.

Professeurs et CPE en collège, en lycée, en LP, sont surchargés de travail suite aux réformes successives qui n'ont pas été remises en question par le Ministère (réforme du lycée, CCF ...), avec des classes surchargées et parfois ingérables et l'usine à gaz de l'évaluation par compétences, masquant, tel un cache-misère, l'abaissement programmé des exigences et du niveau.

L'heure de première chaire est scandaleusement refusée.

Les professeurs de langues vivantes doivent concevoir des sujets de baccalauréat et faire passer des épreuves sans consignes et accompagnement de l'administration.

Le SIAES - FAEN rappelle son soutien et sa solidarité avec les professeurs, l'ensemble des personnels et les élèves des établissements de l'académie récemment affectés par des faits de violence.

Intrusion d'individus armés au Lycée Denis Diderot à Marseille.

Blocage, organisé par des élèves, du Lycée Professionnel Louis Blériot à Marignane dégénérant en émeute (jets de pierres et de cocktail Molotov contre l'établissement et les personnels, véhicules circulant aux abords de l'établissement également visés, pompiers essuyant des jets de pierres lors de leur intervention, personnels malmenés).

Intrusion, odieuses insultes antisémites, engin explosif à base d'acide visant un professeur au Lycée Professionnel Latécoère à Istres où des élèves ont signé une pétition pour réclamer le retour de conditions propices au travail et aux apprentissages dans l'établissement.

La gravité des agressions et leur fréquence s'amplifient au fil des ans. Dans la plupart des établissements, les professeurs et l'ensemble des personnels sont quotidiennement confrontés aux **violences verbales, psychologiques et physiques des élèves et parfois de leurs parents.**

Restaurer l'autorité des professeurs et des adultes, mettre un terme au laxisme et à la démagogie qui nourrissent le sentiment d'impunité développé par une part grandissante d'élèves et de familles, appliquer lorsque la prévention a échoué des sanctions fermes qui ont valeur éducative, limiter le droit de regard des familles sur la notation et la pédagogie des professeurs, exiger des personnels de direction qu'ils protègent les personnels en sanctionnant les élèves auteurs d'outrages ou d'agressions et qu'ils signalent tout incident à leur hiérarchie, constituent les seules réponses adaptées avec une réelle politique de prévention dans les établissements scolaires.

Appliquer les dispositions prévues dans la loi et le règlement intérieur des établissements et **responsabiliser les parents, à qui incombe l'éducation de leurs enfants,** serait préférable, vu l'urgence, à la mise en œuvre de « cours de morale » dispensés par les enseignants dont la mission consiste à instruire les élèves et non à se substituer à leurs parents.

Les professeurs concernés par l'augmentation d'un point de leur note pédagogique lorsqu'ils n'ont pas été inspectés depuis 5 ans ne doivent pas être ultérieurement pénalisés. Le SIAES rappelle une revendication régulièrement exprimée lors des GT et CAPA. La note d'inspection suivante (et l'éventuelle augmentation) devrait être basée sur la note pédagogique augmentée d'un point et non sur une note d'inspection datant de plus de cinq ans. Nous souhaitons une harmonisation des pratiques entre disciplines.

Les Commissaires Paritaires Certifiés du SIAES - FAEN

Jean-Baptiste Verneuil - Fabienne Canonge - Jessyca Bulete - Virginie Voirin (Verneuil)